



**BREST 30 SEPTEMBRE – 1ER OCTOBRE 2010
QUATRIEME CARREFOUR
DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES DU FINISTERE**





COMMUNE DE BRENNILIS

COMPTE RENDU DE PARTICIPATION, CARREFOUR DES COMMUNES DU FINISTERE BREST, 30 SEPTEMBRE - 1^{ER} OCTOBRE 2010

1. Le Carrefour des Communes et Communautés de communes du Finistère est une manifestation biennale organisée depuis 2003 par l'Association des Maires du Finistère – AMF 29 - à laquelle prennent part « près de 2000 personnes : maires et présidents de communautés, conseillers communaux et intercommunaux, agents de la fonction publique territoriale, responsables des services de l'Etat, acteurs du monde associatif, ainsi que l'ensemble des partenaires publics ou privés des décideurs locaux. »¹
2. La délégation participant aux travaux pour la municipalité de Brennilis était composée du maire, du premier adjoint Marcel Gérardin et de la deuxième adjointe Françoise Borgne. Avaient vocation à être représentées au Carrefour et à l'Assemblée générale de l'AMF 29 qui a suivi les 237 communes membres du Finistère (sur 238) et les 26 Communautés de communes – EPCI adhérentes (sur 28).
3. Le Carrefour a été inauguré par le Président de l'Association, M. Jean-René Joncour, en présence notamment du Préfet du Finistère et du Président du Conseil général. Ces mêmes personnalités ont participé à l'Assemblée générale de clôture.
4. Le programme des travaux comprenait quatre conférences ou débats sur le thème général du Carrefour (« Nouveau paysage territorial et financier des communes et intercommunalités »), à savoir Décryptage de la réforme territoriale (exposé de Mme Dominique Brachet, Directrice de la mission intercommunalité à l'AMF); Communiquer à mi-mandat (débat entre spécialistes de la communication locale). Communes et Communautés – un nouvel équilibre à vivre (débat entre représentants de l'AMF, de l'AMF 35, d'une EPCI du Finistère et du Conseil Général du Finistère); Quelle lisibilité financière pour les maires après la réforme? (exposé de M. Yann Le Meur, spécialiste des finances territoriales publiques).
5. **Nouveau paysage territorial et financier des communes et intercommunalités** – Mme Brachet, de l'AMF nationale, a présenté le détail des dispositions prévues dans le cadre de la réforme territoriale en cours d'adoption y compris les amendements proposés par l'AMF et retenus ou pas par le Parlement. La mise en œuvre de la réforme, pour ce qui concerne l'axe communes-intercommunalités démarrera à partir de 2011, avec la modification envisagée, dans le cadre d'un schéma départemental, du périmètre des EPCI. L'objectif de ces modifications de périmètres sera d'une part de rationaliser l'ensemble, et d'atteindre dans tous les cas un seuil critique de 5000 habitants pour toutes les EPCI – sauf zones de montagne ou cas particulier. La CCYE du Yeun Elez est donc en principe concernée – de même que celles des Monts d'Arrée (4.700 et 3.800 habitants respectivement). La CC de la Région de Pleyben (6.700 habitants) est de peu au dessus du seuil. Les deux autres communautés finistériennes du pays COB – Poher et Haute Cornouaille – sont très au dessus, avec quelque 15.000 habitants chacune. Le projet prévoit la disparition des Pays, et la mise en œuvre des modifications de périmètres des 2012 à l'initiative des préfets avec l'accord de la moitié des communes, en 2013 les modifications s'effectuant avec l'accord des 2/3 du CDCI.
6. **Communiquer à mi-mandat** – Ce débat sur les techniques de communication employées par les communes a confirmé que Brennilis était à la pointe du progrès en ce qui concerne sa communication écrite, avec une publication mensuelle –au lieu de trimestrielle en générale -, un site internet très régulièrement mis à jour et un flux rss qui n'a pas d'équivalent parmi les autres entités territoriales du Finistère. Il a été relevé que, parmi les collectivités ayant un site internet

1 http://www.amf29.asso.fr/html/CCF_2010/CCF-accueil.htm

« vivant » certaines employait du personnel à temps partiel occupé le reste du temps à d'autres fonctions (un exemple de « postier-webmaster a été fourni). La question de la pérennisation des moyens d'information, y compris après le départ d'élus parfois très motivés, était importante et que la succession devait se préparer de longue date. En ce qui concerne plus particulièrement la communication à mi-mandat, il a été suggéré par les panélistes que la mi-mandat pouvait être considérée comme un temps symbolique où les élus faisaient le bilan de leur action – par rapport au programme sur lequel ils ont été choisis – et de leurs projets – ajustés à l'aune des réalités de gestion. Il semble que les populations se plaignent parfois de ce que les élus ne leur disent pas clairement « où l'on va », et de ce que la dimension pédagogique soit absente de la communication municipale. Les journaux communaux ou communautaires devraient être plus proches des préoccupations des citoyens – il conviendrait par exemple de communiquer non pas sur le PLU, mais sur ce que le PLU apporte aux gens. L'importance de la communication communautaire a également été évoquée – cette communication devrait se baser sur les compétences pour communiquer au niveau communautaire et gagne à être confiée à une commission communications. Alors que dans le journal de la commune devrait figurer une rubrique communautaire, dans le journal communautaire il devrait y avoir une colonne pour chaque commune.

7. **Un nouvel équilibre à vivre** – Dans ce débat, il a d'abord été mis l'accent sur le fait que le transfert de compétences aux communautés de communes n'était pas la panacée. La mutualisation entre communes et communautés permet en fait différents scénarios, comme la création de services communs sans transferts de compétences, l'achat en commune, toujours sans transferts de compétences, de biens en commun ensuite d'utilisation partagée, etc. La réforme territoriale prévoit d'ailleurs l'adoption d'un plan de mutualisation en début de mandat par les EPCI. Le Président du Conseil général, qui a eu l'occasion de rappeler que l'instauration de conseillers territoriaux ne remettrait pas en cause l'existence d'une Assemblée départementale, a souligné l'importance des contrats de territoire entre le Conseil général et les Communautés de communes² pour assurer la cohérence des interventions du Conseil général. Il a également été souligné que la présence obligatoire de représentants des oppositions dans les conseils communautaires risquait de politiser ces derniers, au détriment peut-être de l'efficacité d'action d'équipes non préoccupés par des enjeux électoraux.
8. **Lisibilité financière** – L'exposé de M. le Meur a montré que la réforme des finances locales, si elle était en principe neutre pour les communes et affectait les capacités de financement additionnel de la Région et du département, se traduisait de manière positive pour 90% des EPCI du Finistère³ par la combinaison de la cotisation économique territoriale (notamment cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la rétrocession des taxes d'habitation et foncières. Une difficulté cependant est que le transfert de ressources des régions et départements vers les communautés de communes ne permet pas à ces dernières de prendre le relais de la plupart des interventions des instances supérieures, qui n'entrent pas dans le champ d'intervention des communautés, mais dans celui des communes. Or, les ressources de ces dernières ne doivent pas évoluer du fait de la réforme, d'où l'idée d'une mutualisation accrue des interventions, avec soutien des Communautés de communes. Une autre préoccupation est celle de l'exclusivité de compétences (excluant des subventions à différents niveaux dans un même domaine) y compris, à moyen terme, pour les secteurs où la possibilité de subventions multiples demeurerait pour une période de quelques années (sports, culture, tourisme) sauf toutefois pour les petites communes ou EPCI. Si rien dans les nouvelles dispositions fiscales n'envisage la remise en cause des dotations de compensation versées par

² Renseignement pris auprès des services du Conseil général présents au Carrefour, il semble que le contrat de territoire de la CCYE ait été directement négocié par le Pays COB, comme pour les autres EPCI du Pays. Il s'agit d'une exception dans le Finistère.

³ Seules exceptions, les CC du Poher, du Pays Glazik et de l'Aulne Maritime.

les CC à leurs membres, rien cependant n'est prévu non plus en cas de changement de CC d'une commune membre.

9. **Assemblée générale** – L'Assemblée générale de l'AMF 29 s'est déroulée en présence de très nombreux représentants des membres de l'Association, des parlementaires, du président du Conseil général et du Préfet du Finistère. Le taux de cotisation est de 0,59 € par habitant, ce qui inclut un certain nombre de services gratuits, dont la publicité des marchés y compris procédure adaptée par accès sécurisé⁴. L'Assemblée générale a voté une motion protestant contre l'apparente perte de priorité du projet de ligne TGV Paris – Brest/Quimper. Le Préfet du Finistère a insisté sur l'importance du SDAEP – Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable.
10. **Autres contacts** – La présence de nombreux stands sur le site du Carrefour a permis d'établir des contacts intéressants et utiles avec notamment les services de l'Etat et du Conseil général. Les principaux points à retenir sont les suivants.
- 10.1. **Maërl** – Alors que l'interdiction d'utiliser ou au moins d'acquérir du maërl des Glénans (naturite) sera effective à la fin de l'année, les services compétents du Conseil général (J. Le Gall, service eau potable et assainissement) préconisent de contacter le fournisseur actuel pour savoir quelle solution il préconise, étant entendu qu'il existe du maërl d'Irlande dans l'approvisionnement reste possible, ce qui évite d'avoir à repenser toute l'installation. Il a été envisagé avec le maire de Botmeur de mutualiser la commande.
- 10.2. **Haut débit** – Il a été confirmé avec la représentante de Penn ar Bed Numérique⁵ que les travaux progressaient comme prévu. Les zones blanches de Brennilis devraient être desservies par le point haut de Commana début 2011, si ce point ne donne pas satisfaction, par celui de Huelgoat trois mois plus tard. Les équipements seront subventionnés par le Conseil général pour les particuliers intéressés. Un numéro a été mis en place (0811 88 29 29) et un engin sur site permet de procéder à un test d'éligibilité y compris radio. Quelques brochures sont disponibles en mairie, d'autres suivront bientôt.
- 10.3. **Coefficient de solidarité** – Une réponse à la lettre de la municipalité contestant le mode de calcul du coefficient de solidarité serait en cours de signature au Conseil général. Les services de ce dernier pensent que le potentiel fiscal pour la taxe professionnelle s'obtient en appliquant aux bases de 2000 le taux moyen national de TP 2009 mais se retranchent derrière les services de la préfecture pour les données chiffrées.
- 10.4. **PAVE** – Il faudrait faire parvenir le PAVE à M. Olivier Rémus, Pôle d'appui territorial de la préfecture pour le pays COB (olivier.remus@finistere.gouv.fr) ainsi qu'aux initiateurs et animateurs de la réunion du 22 juin 2010 à Pleyben
- 10.5. **Agenda 21** – Bruno le Menn (CG 29) et Rémy Jezequel (SAFI), tous deux présents au Carrefour, se rencontreront le 12 octobre avec le représentant du PNRA et BRUDED plus Bretagne Vivante pour discuter de l'aide possible aux petites communes pour la conception d'agendas 21 de qualité. Il s'agira essentiellement de mettre en place des méthodes de travail adaptées aux moyens et aux attentes de ces communes, et de les accompagner tout au long du processus.
11. **Conclusion** – La participation au carrefour a été très utile, en termes d'apports de connaissances, de contacts, et de visibilité de la Commune dont les représentants sont intervenus dans trois des quatre débats publics. Il faut maintenant suivre, notamment en ce qui concerne la réforme territoriale avec la participation au CDCI et les conditions financières (dotation de compensation) d'un regroupement ou d'une recombinaison des Communautés de communes.

Jean-Victor Gruat, 4 octobre 2010

⁴ http://www.amf29.asso.fr/Services-AMF29_01-06.pdf

⁵ <http://www.pennarbed-numerique.fr/>



CONFERENCE SUR LA REFORME TERRITORIALE. MME BRACHET, AMF



ASSEMBLEE GENERALE, AMF 29

De G. à D. le trésorier de l'AMF29, le Préfet du Finistère, le Président de l'association, le président du Conseil général, le Maire de Brest et le Secrétaire de l'AMF29.